

LA ROUTE VERS LA PAIX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On l'a bien vu, lors du coup de force nazi qui eut lieu à Vienne, l'échéant, et qui eût la vie au chancelier Dollfus. Il suffit de quelques heures pour que les troupes italiennes fussent concentrées à la frontière autrichienne... Quant à la France, fidèle à sa politique d'observation des traités et du maintien du statut territorial de l'Europe, elle ne saurait admettre davantage l'indépendance de l'Autriche ne soit pas respectée.

Cette position est également celle des Etats de la Petite-Entente : Yougoslavie, Roumanie, Tchécoslovaquie. On peut croire que la Hongrie, versant son côté, verserait d'un assez mauvais poil le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

Toutes les nations les plus directement intéressées étant d'accord sur le principe, il semble, dès lors, qu'une entente intervenant à Rome, il suffirait d'une pression collective à Berlin pour qu'on obtienne à la signature du fameux pacte à dix dont l'idée a été lancée à Londres et qui réunirait France, Italie, Allemagne, Roumanie, Yougoslavie et Tchécoslovaquie, assurément dix ans de paix et de tranquillité à l'Europe.

Dans la réalité, les choses ne vont pas si simplement. Comme nous l'avons dit plus haut, la France, en parlant communément de vœux avec ses alliés, les Etats de la Petite-Entente, est résolument attachée au respect des traités et considère, comme M. Pierre LAVAL l'a déclaré à maintes reprises, notamment à Genève, que le déplacement éventuel d'une borne-frontière conduirait tout droit à une catastrophe.

Or, le gouvernement de Rome n'a jamais caché qu'au contraire, les traités ne lui paraissent pas intangibles et, pour tout dire, il est partisan d'une révision que, plus encore que lui, souhaite la Hongrie et que désire, très certainement, l'Autriche. On ne saurait donc oublier que ceux qui feraient les frais de cette révision seraient justement les Etats de la Petite-Entente.

Le point crucial de l'affaire est là et non ailleurs. Si M. Pierre LAVAL se rend à Rome, peut-être conviendrait-il à M. MUSSOLINI, dont le réalisme politique ne le cède en rien à celui de notre ministre des Affaires Etrangères, du danger que fait courir à la paix une attitude intransigente dans le sens de la révision des traités. S'il n'y parvenait pas, toute entente ne pourrait être que superficielle ; et, certes, car il n'est pas possible que la France admette une autre politique que celle qu'elle a suivie depuis 1918, sans risquer de perdre toute l'influence qu'elle possède chez les peuples de la Petite-Entente et sans compromettre à son tour, la cause de la paix et sa propre sécurité.

Au surplus, si désignant qu'apparaissent le pacte à six évoqué plus haut, il convient de ne pas oublier qu'il présente le grave inconvénient d'écartier la Roumanie, ce que la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie se résoudraient difficilement à admettre.

Dans tous les cas, une chose est certaine, c'est que, s'il est plusieurs chemins qui mènent à la paix, il en est un qui passe par Rome et que c'est le seul, aujourd'hui, qui paraît être libre.

Le voyage en Italie de M. Pierre Laval aurait lieu le 2 Janvier. Il resterait à Rome jusqu'au lundi 7. C'est, selon toute vraisemblance, au cours de ce voyage que les négociations entamées depuis plusieurs semaines en vue de préparer le voyage de M. Pierre Laval en Italie.

INSOUMIS EN 1914 LOUIS PROVOST EST CONDAMNÉ A 3 ANS DE PRISON

C'est parce qu'il refusait de se marier qu'il fut dénoncé par celle qu'il aimait

Le Tribunal spécial militaire de Paris a jugé le réserviste Louis Provost, inculpé d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de guerre.

Ayant été appelé à l'activité militaire en août 1914, par voie d'affiches Louis Provost ne s'est pas présenté le 18 août 1914 à son corps d'affectation, le régiment d'infanterie de Melun.



Louis PROVOST devant ses Juges.

Toutes les recherches entreprises pour le retrouver demeurèrent vaines, lorsqu'un matin de juin dernier, une jolie femme se présenta à la police pour dénoncer Provost.

Et le 19 juin, les gendarmes venaient arrêter ce dernier, qui était installé comme imprimeur à Gagny (Seine-et-Oise).

L'imprimeur a dit qu'il était un objet de conscience. Et il s'est sans doute terminé paisiblement une vie mouvementée s'il n'avait connu une femme dont il s'apprêtait à se marier.

M. Tozza défend Louis Provost. Le lieutenant-colonel Duzaud est au banc de l'accusation. Les débats ont été interrompus à l'audience, Provost a fait des déclarations fantaisistes, déclarant qu'il se trouvait, par hasard, en Belgique, en attendant qu'il soit chargé de missions par l'Intelligence Service, etc.

Son avocat, M. Tozza, s'est basé sur un rapport médical pour affirmer que son client était un faible d'esprit et qu'il avait droit à toute l'indulgence du Tribunal. Le Tribunal a rendu, en ce qui concerne Louis Provost, en ne le condamnant qu'à 3 années de prison.

LA CODIFICATION DES TEXTES FISCAUX

Une publication des décrets codifiant la législation fiscale française a été faite à l'« Officiel ». Conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1934, le Gouvernement a publié au « Journal Officiel » la totalité des décrets relatifs à la codification de la législation fiscale française. Ces décrets, au nombre de neuf, se répartissent ainsi qu'il suit : trois décrets concernant les contributions directes (code général des impôts directs et taxes assimilées, code des impôts directs et taxes assimilées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, code des impôts directs relatifs à l'établissement de certaines taxes perçues par la ville de Paris).

Trois décrets concernent les droits perçus par l'Administration de l'Enregistrement et sont relatifs au code fiscal des valeurs mobilières, au code des timbres et au code de l'enregistrement. Un décret concerne les droits perçus par l'Administration des contributions indirectes. Un autre décret a trait à l'impôt sur le chiffre d'affaires et aux taxes uniques. Enfin, le dernier décret est relatif aux droits de douane.

LES OBSÈQUES DU PROFESSEUR CHARLES GRANDCLAUDE

Elles ont eu lieu, hier, à Paris en présence de nombreuses notabilités

Les obsèques du professeur Charles Grandclaude, de la Faculté de Lille, directeur adjoint du Centre anticancéreux du Nord, président de la Société Odontologique de France, ont été célébrées hier matin, en présence de nombreuses notabilités, à l'église St-Pierre-de-Challott, en présence d'une assistance nombreuse et recueillie qui réunissait, entre autres, de nombreuses personnalités du monde scientifique.

Le deuil était conduit par Mme Charles Grandclaude, femme du défunt ; M. Paul Petit, son beau-père ; M. Paul Petit fils ; Mme et le commandant Bouton, sa sœur et ses beaux-frères.

Après un service qui s'est déroulé à la messe qui fut dite par l'abbé Vitte, on reconnut M. Léon, préfet, représentant M. Queuille, ministre de la Santé publique ; Roussy, doyen de la Faculté de Paris, représentant M. Malbarre, ministre de l'Education nationale ; Armand Guillon, préfet du Nord ; Dubois, doyen de la Faculté de Lille ; le docteur Frison, directeur de l'école odontologique de Lille ; le docteur Guerni, directeur de l'Institut du cancer ; le comte de Richemond ; le docteur Fournier, député ; le comte de Montville ; Troquer ; le médecin général Geysen ; L. Eley, directeur administratif de l'Institut du cancer ; le docteur Louis Wilkham ; Victor Jacques, député ; M. Moran, ancien préfet de police ; R. de la Poterie ; Elyet, etc.

M. Albert Forrester, époux du conducteur de l'auto, au plan de contusions au côté et au bras droit. Les blessés reçurent des soins immédiats. Une enquête est ouverte pour déterminer les responsabilités de cet accident.

LA TRAFIC, UN CAMION & UNE AUTO SE HEURTERENT VIOLEMMENT

QUATRE DES CINQ OCCUPANTS DE L'AUTO, DES RAISMOIS, FURENT BLESSÉS

Hier, à Lille, vers 15 h. 30, une collision extrêmement violente opposa, à l'angle formé par le boulevard Papin et le boulevard de la Liberté, une automobile et un camion de dimensions ordinairement de deux véhicules.



L'automobile après la collision avec le camion.

M. Albert Forrester est blessé à la nuque droite. M. Gaston Faques, qui l'accompagnait, est indemne. Quant à Mme Gaston Faques, elle souffre d'une fracture du bras gauche ; et ses fils d'âge de 10 et 12 ans, ont subi de graves entaillures douloureuses et profondes provoquées par des éclats de verre brisé. Mme Forrester, épouse du conducteur de l'auto, au plan de contusions au côté et au bras droit.

Les blessés reçurent des soins immédiats. Une enquête est ouverte pour déterminer les responsabilités de cet accident.

L'ORGANISATEUR DES VOYAGES OFFICIELS

MM. GOEBBELS & VON NEURATH AFFIRMENT QUE L'ALLEMAGNE VEUT LA PAIX. L'Armée, l'Etat, le parti national-socialiste et le peuple forment aujourd'hui un tout indissoluble, qui cherche à s'affirmer dans le monde... Le Dr Joseph Goebbels, ministre de la Propagande, a déclaré à ce sujet que l'Allemagne ne cherche pas à s'affirmer dans le monde, mais qu'elle veut la paix.

UN CHAUFFEUR DE LA COMPAGNIE DU NORD, TROUVA LA MORT DANS UN ACCIDENT A DUNKERQUE

Alors qu'il coopérait à des manœuvres de wagons, au Freycinet, à Dunkerque, vers 19 h., le chauffeur-manœuvre Jean Michélin, âgé de 36 ans, employé à la Compagnie du Nord, s'est trouvé soudainement coincé entre une grue du quai et la locomotive.

HOMMAGE A CALMETTE SAUVEUR DES TOUT-PETITS

Avec le précieux concours de l'Administration des Beaux-Arts, le comité National de Défense contre la tuberculose vient de faire graver par M. Gandon, un portrait du professeur Calmette, qui consacra à l'étude de la tuberculose la plus grande partie de sa vie scientifique.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

UN CONCOURS POUR L'ADMISSION A L'EMPLOI D'INFIRMIERES DES HOPITAUX MILITAIRES EN 1935 AURA LIEU A LILLE LE 4 FEVRIER. Les candidats devront avoir au 1er janvier 1935, 20 ans au moins et 30 ans au plus, être célibataires, avoir une instruction au moins égale à celle des candidats à l'emploi de sous-officiers militaires.

LA SITUATION ECONOMIQUE DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En ce qui concerne les travaux relatifs aux routes nationales, le crédit total à affecter aux travaux de la région parisienne. Pour légitimer une telle décision, le Gouvernement invoque, une fois de plus, l'état de la situation économique de Paris et du Nord.

Le Comité de la situation économique du Nord a tenu une séance le 17 janvier 1935, sous la présidence de M. Fernand Fertel, 30 ans, gérant de la succursale d'une maison de café de Picquigny, venant de quitter cette localité pour aller à la tête d'une affaire de commerce à Paris.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Deux automobilistes provoquèrent une collision près d'Amiens et furent blessés, dont un grièvement. Dans la soirée, M. Fernand Fertel, 30 ans, gérant de la succursale d'une maison de café de Picquigny, venant de quitter cette localité pour aller à la tête d'une affaire de commerce à Paris.

UN INCENDIE DANS UNE ETABLE A SALLAMINES

Samedi, vers midi, M. Joseph Ferbus, cultivateur demeurant à Sallamines, a vu ses étables occupées par un troupeau de vaches, dans une étable située derrière sa petite ferme, mettait au monde ses porcelets. Cette étable mesure 34 mètres de long sur 15 mètres de large.

LE TIAGE DE L'EMPRUNT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA RÉGION DE CYSOING

Voici le résultat du tirage de l'Emprunt de 84.000 francs (4 janvier 1935). Ce tirage eut lieu le 11 décembre 1934. Les obligations dont les numéros suivent ont été désignées par le sort pour être remboursées au pair, soit cinq cent francs, le 1er janvier 1935.

Table with 10 columns: Numéros, 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 000. Values include 143 1513 222 965 1796 752 905, 1196 993 470 137 700 378 786, 1459 177 1800 1431 164 1324 832, 212 1425 1401 84 200 1584 1223, 363 409 899 295 1684 1012 1268, 975 85 1675 650 171 1320 440, 1820 1678 1403 653 1096.

LE PREMIER LOT DE 30.000 FR. DE LA LOTERIE DES VENDEURS DE JOURNAUX ÉCHOIT A UN WATTELOIS

Samedi, nous apprenons que le premier lot de la loterie des vendeurs de journaux échoit à un habitant de la rue Royale à Wattrelos. M. Marchand, marié et habitant Wattrelos depuis 1902, n'ayant pas d'enfant, avait adopté deux enfants, dont l'un est décédé.

LES GAGNANTS DE LA LOTERIE des Régions Libérées

Un million gagné à Cambrai

Quatre habitants de Cambrai ont gagné un million. Le billet 36.772 de la série 20 a été acheté chez M. Letourneur, dépositaire de tabac rue Cantimpré, par M. Marcel Rousseau, tenu du café portant l'enseigne « Aux Maronniers », place au Bois. Participez à cet achat un Algérien, marchand de tapie, locataire de la maison Rousseau qui compte d'ici quelques jours quitter Cambrai pour gagner l'Algérie.

A ROUBAIX

Cette fois, le sort ne semble pas avoir beaucoup favorisé la population roubaisienne car peu de bénéficiaires sont connus, à moins que les heureux gagnants ne préfèrent tout simplement rester dans l'ombre.

Un lot de 100.000 francs à Hazebrouck

La ville d'Hazebrouck a reçu sa part de lots de la loterie des Régions Libérées au lieu le 28 dernier. Un lot de 100.000 fr. a été gagné par un habitant de la rue du Vieil-Abreuvoir à Hazebrouck.

Un lot de 50.000 fr. à Armentières

Le dédit de tabac Fouquet, rue Marie à Armentières, a gagné le billet 36.967 série 18, gagnant 50.000 francs à la Loterie des Régions Libérées.

Un lot de 100.000 francs et un de 50.000 à Vicogne

Nous apprenons que la Loterie des Régions Libérées a fait des heureux parmi les ouvriers des ateliers des Mines de Vicogne, qui avaient pris un billet de collaboration. Le numéro 74.752 est sorti à 50.000 francs. M. André Larose, Henri Hubert, Honoré Canivey, Philippe Jurga, Paul Maquellier, Jules Davaine, et Léopold, ont gagné 50.000 francs.

LE PAIEMENT DES LOTS

Le comité de la Loterie des Régions Libérées rappelle que le paiement des lots du 28 décembre par application de la loi du 13 juillet 1905, les guichets des banques seront fermés le lundi 31 décembre.

LE PREMIER LOT DE 30.000 FR. DE LA LOTERIE DES VENDEURS DE JOURNAUX ÉCHOIT A UN WATTELOIS

Samedi, nous apprenons que le premier lot de la loterie des vendeurs de journaux échoit à un habitant de la rue Royale à Wattrelos. M. Marchand, marié et habitant Wattrelos depuis 1902, n'ayant pas d'enfant, avait adopté deux enfants, dont l'un est décédé.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER - Dimanche 30 décembre. Soleil ; lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. ; Lune ; lever, 1 h. 19 ; coucher, 11 h. 59. Aujourd'hui : Saint-Roch - Demain : Saint-Sylvestre.

LES GAGNANTS DE LA LOTERIE des Régions Libérées

Un million gagné à Cambrai

Quatre habitants de Cambrai ont gagné un million. Le billet 36.772 de la série 20 a été acheté chez M. Letourneur, dépositaire de tabac rue Cantimpré, par M. Marcel Rousseau, tenu du café portant l'enseigne « Aux Maronniers », place au Bois. Participez à cet achat un Algérien, marchand de tapie, locataire de la maison Rousseau qui compte d'ici quelques jours quitter Cambrai pour gagner l'Algérie.

A ROUBAIX

Cette fois, le sort ne semble pas avoir beaucoup favorisé la population roubaisienne car peu de bénéficiaires sont connus, à moins que les heureux gagnants ne préfèrent tout simplement rester dans l'ombre.

Un lot de 100.000 francs à Hazebrouck

La ville d'Hazebrouck a reçu sa part de lots de la loterie des Régions Libérées au lieu le 28 dernier. Un lot de 100.000 fr. a été gagné par un habitant de la rue du Vieil-Abreuvoir à Hazebrouck.

Un lot de 50.000 fr. à Armentières

Le dédit de tabac Fouquet, rue Marie à Armentières, a gagné le billet 36.967 série 18, gagnant 50.000 francs à la Loterie des Régions Libérées.

Un lot de 100.000 francs et un de 50.000 à Vicogne

Nous apprenons que la Loterie des Régions Libérées a fait des heureux parmi les ouvriers des ateliers des Mines de Vicogne, qui avaient pris un billet de collaboration. Le numéro 74.752 est sorti à 50.000 francs. M. André Larose, Henri Hubert, Honoré Canivey, Philippe Jurga, Paul Maquellier, Jules Davaine, et Léopold, ont gagné 50.000 francs.

LE PAIEMENT DES LOTS

Le comité de la Loterie des Régions Libérées rappelle que le paiement des lots du 28 décembre par application de la loi du 13 juillet 1905, les guichets des banques seront fermés le lundi 31 décembre.

LE PREMIER LOT DE 30.000 FR. DE LA LOTERIE DES VENDEURS DE JOURNAUX ÉCHOIT A UN WATTELOIS

Samedi, nous apprenons que le premier lot de la loterie des vendeurs de journaux échoit à un habitant de la rue Royale à Wattrelos. M. Marchand, marié et habitant Wattrelos depuis 1902, n'ayant pas d'enfant, avait adopté deux enfants, dont l'un est décédé.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER - Dimanche 30 décembre. Soleil ; lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. ; Lune ; lever, 1 h. 19 ; coucher, 11 h. 59. Aujourd'hui : Saint-Roch - Demain : Saint-Sylvestre.